

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 21 décembre 2020

COVID-19 : LA PREFÈTE INSTALLE LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VACCINATION

La stratégie vaccinale, arrêtée par le ministre des Solidarités et de la Santé, vise à déterminer les personnes prioritaires à la vaccination, en fonction des enjeux de santé publique et de l'arrivée progressive des doses de vaccins. Elle sera ensuite déclinée en campagne vaccinale qui définit la manière dont va s'organiser la distribution et l'administration des doses de vaccin à travers le territoire.

Afin d'assurer un très large partage des informations, la préfète et l'Agence régionale de santé, co-pilote, ont installé le comité départemental de la vaccination, composé des élus locaux, des parlementaires, des représentants de la société civile, des professionnels de la santé et des partenaires sociaux.

Cette instance de concertation a pour principaux objectifs :

- De partager les messages de santé publique pour permettre leur relais dans les territoires et auprès du public ;
- De présenter le suivi du déploiement de la campagne de vaccination ;
- De recueillir les propositions de contributions (moyens humains, moyens matériels, ...);
- De partager les retours d'expérience relatifs à la mise en œuvre de la vaccination et les suggestions des différents acteurs.

Afin d'éclairer ce comité, une cellule opérationnelle est également constituée, co-pilotée par l'Agence régionale de santé et la préfecture. Ses réflexions porteront sur trois axes : le transport des vaccins, la relation avec les établissements de santé médico-sociaux et la relation avec les professionnels de santé.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr